

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deux mesures phare votées pour une nouvelle offre éducationnelle sur le territoire



Lundi 22 février, le Conseil communautaire a voté en faveur des deux mesures principales de la réforme de l'offre éducationnelle sur le territoire pour la rentrée de septembre 2021, qui comprend plusieurs changements : la modification des rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours et la révision de la carte scolaire avec le regroupement des élèves du Carboué à Mont de Marsan vers les écoles du Beillet et de Saint-Médard. Cette réforme réfléchie et concertée permet de maintenir une offre éducationnelle de qualité privilégiant le bien-être et les besoins des enfants.

Dans le cadre de la réforme de l'offre éducationnelle, plusieurs changements devraient être entérinés d'ici la prochaine rentrée de septembre tels que l'évolution et la diversification des activités, notamment extrascolaires ; le renforcement de la proximité pour une meilleure réactivité et adaptabilité du service ; l'évolution de la tarification, notamment de la restauration scolaire, vers davantage d'équité et de progressivité.

Mais les deux mesures principales votées ce lundi 22 février sont **les modifications des rythmes et de la carte scolaires.**

Depuis 2017, les collectivités territoriales ont la possibilité de demander à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours dans les écoles maternelles et élémentaires, imposée par décret en 2013, et ainsi revenir à la semaine d'école à 4 jours. Ce sujet est pris très au sérieux par Mont de Marsan Agglo puisqu'il implique le bien-être et l'éducation des enfants. Afin d'étudier les différentes possibilités, la collectivité a mis en place des consultations auprès des acteurs concernés : familles, enseignants, agents, maires... En 2018, les personnes consultées étaient très partagées, conduisant les élus à maintenir la semaine de classe à 4,5 jours. Les nouvelles consultations réalisées au printemps et à l'été 2020 auprès de 3 200 familles, de 200 enseignants, de 475 agents et des 18 maires montrent qu'il n'y a toujours pas de tendance favorable à la semaine de 4,5 jours. En parallèle, des groupes de travail avec l'ensemble des partenaires ont été menés et ont mis en exergue plusieurs constats négatifs concernant ce rythme : temps de concentration trop dense, fatigue des enfants... Faisant suite à ces concertations et disposant de suffisamment de recul, les élus de Mont de Marsan Agglo se sont exprimés à la grande majorité et ainsi, à l'image de 85% des communes de France, les écoliers du territoire ne se rendront plus que 4 fois par semaine à l'école dès la rentrée de septembre 2021. Les équipes de Mont de Marsan Agglo continuent aujourd'hui à travailler pour maintenir l'offre éducationnelle au meilleur niveau en pensant l'organisation pour le bénéfice des enfants et de leurs familles. Tous les élèves pourront ainsi continuer à être accueillis de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, en temps périscolaire, ou extra-scolaire le mercredi, les centres de loisirs disposant de 830 places pour 500 enfants reçus actuellement.

L'autre mesure votée par les élus communautaires est la révision de la carte scolaire. Ainsi à compter de septembre prochain à Mont de Marsan, les élèves du groupe scolaire du Carboué seront regroupés dans les écoles de Saint-Médard et du Beillet. Cette décision fait suite à la diminution des effectifs scolaires que connaît l'Agglomération depuis plusieurs années. Un constat national, puisque depuis 10 ans il naît moins d'enfants en France que l'année d'avant. Face à ce bilan et afin d'éviter un déséquilibre de l'ensemble de l'offre éducative, l'Agglomération et l'Éducation nationale ont souhaité anticiper cette baisse de la démographie scolaire en prenant des mesures, difficiles mais nécessaires, permettant tout de même un maintien des effectifs de l'ordre de 23 élèves en moyenne par classe.

Ces votes importants officialisent donc les deux piliers de la réforme de l'offre éducationnelle pour le territoire qui est le résultat de plusieurs années de réflexion et de concertation afin de continuer à proposer un service global centré sur le bien-être et l'épanouissement de nos 4 300 écoliers.

Contacts presse :

Julie Font : julie.font@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 51 85 92

Vincent Loustaunau : vincent.loustaunau@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 46 64 16